



Parcours personnalisé de formation sur contrat MUSIQUE | Cycle unique non diplômant

Article 1: mise en place.

Dans le cadre de son projet d'établissement et en référence au Schéma d'Orientation Pédagogique préconisé par le ministère de la culture, il est mis en place un cursus spécifique proposant un enseignement personnalisé prenant en compte la diversité des publics, les profils et acquis des élèves.

Article 2: conditions d'accès.

Le cursus d'enseignement personnalisé est ouvert aux élèves à partir du 2^e cycle, c'est-à-dire ayant validé l'examen de fin de 1^{er} cycle au Conservatoire Henri Tomasi ou dans un autre établissement. Toute autre demande pourra être examinée par le Conseil pédagogique.

Article 3: modalités.

Ce parcours non diplômant est la concrétisation d'un **projet musical** établi en concertation entre l'élève et le(s) professeur(s) concerné(s) et validé par la direction de l'établissement. Le parcours personnalisé suit les principes de l'**enseignement global** et comprend :

1. **une discipline principale**, instrumentale ou vocale
2. **une pratique collective obligatoire**
3. **la participation aux spectacles et à la vie artistique du CRD**
4. **le suivi d'un cours de formation musicale** jusqu'au niveau de 2^e cycle 2^e année.

Peuvent s'y ajouter de manière facultative :

5. une ou des disciplines secondaires (à l'année ou sous forme de modules)
6. un projet personnel (une réalisation publique, pouvant comprendre pratique instrumentale, partie théorique, recherche...)

Le temps de cours de la discipline principale sera défini en accord avec le professeur en fonction du niveau de l'élève (30mn -niveau Cycle II- ou 45mn - niveau Cycle III).

Article 4: renouvellement.

La durée du parcours personnalisé est d'une année scolaire.

Un nouveau contrat est signé au début de chaque année en fonction des objectifs et des contenus d'enseignement souhaités et peut être renouvelé pour un **maximum de 2 années**. A ce titre, les années éventuellement effectuées au sein du Conservatoire en "Cursus libre" pourront être prises en compte.

La direction se réserve la possibilité de ne pas renouveler le contrat en cas de non-respect des engagements pris par l'élève (assiduité, régularité et qualité du travail, participation aux spectacles, etc...)

Article 5 : progression des études.

La notion d'examen est exclue du parcours personnalisé. Afin de porter toutefois un regard sur la progression des études, une évaluation pédagogique et artistique de l'élève est établie en prenant en compte également la participation à la vie musicale du Conservatoire.

Une attestation de validation des enseignements suivis sera délivrée à l'issue du parcours sur demande de l'élève.

Article 6 : passerelles avec le cursus traditionnel diplômant.

L'élève peut à tout moment, s'il en remplit les conditions et les capacités, rejoindre le cursus complet diplômant. Son niveau sera alors déterminé sur avis des professeurs.

Article 7 : engagement.

L'élève reconnaît avoir pris connaissance des termes du contrat et s'engage à en appliquer les modalités. La signature des parents est demandée pour les contrats avec des élèves mineurs.

Article 8 : règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conservatoire s'applique également pour les élèves inscrits en parcours personnalisé.

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia



Contrat pour un Parcours personnalisé Musique

Entre l'élève:(Nom, Prénom)
Et le **Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri Tomasi** représenté par sa direction. Il est convenu d'établir pour l'année scolaire 20.../20....**un contrat pour un parcours personnalisé** dont les objectifs et modalités figurent ci-après.

I - Projet musical et objectifs

a) motivation - le parcours personnalisé, pourquoi ? :

.....
.....
.....

b) objectifs de mon projet de formation :

.....
.....
.....

II - Projet d'enseignement global - modalités

1 - discipline principale :Nom du professeur :

2 - pratique(s) collective(s) :

Intitulé :Nom du professeur :

Intitulé :Nom du professeur :

Intitulé :Nom du professeur :

3 - discipline(s) optionnelle(s):

Intitulé :Nom du professeur :

Intitulé :Nom du professeur :

4 - formation musicale (pour les élèves n'ayant pas le niveau 2^e cycle 2^e année):

Cours :Nom du professeur :

L'élève s'engage à:

- être assidu aux cours auxquels il est inscrit
- fournir le travail personnel nécessaire à la poursuite des objectifs énoncés
- participer aux spectacles du Conservatoire pour lesquels il est sollicité

Le Conservatoire Henri Tomasi s'engage à ce que les élèves puissent bénéficier du même enseignement que celui dispensé dans le parcours diplômant.

Remarques éventuelles :

.....
.....

Fait en deux exemplaires le

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'élève

Signature des parents (élève mineur)

La direction

Les professeurs concernés

Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica

Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia